

Alerte presse du 11/07/2017

#Santé / #Ophtalmologie / #Travailaidé / #Zérodélai / #ECN

Baisse du nombre de postes en ophtalmologie à la rentrée universitaire 2017 : le SNOF s'insurge et demande à être reçu par la Ministre des Solidarités et de la Santé

Pour le Docteur Thierry Bour, Président du SNOF : « Notre incompréhension est totale face à la répartition des postes à l'ECN attribuant seulement 141 postes d'internes à l'ophtalmologie, alors que 200 postes seraient nécessaires. Si elle est confirmée, cette baisse aura un impact très négatif sur l'accès aux soins des Français qui doivent déjà attendre 100 jours en moyenne pour consulter un ophtalmologiste. Nous demandons un rendez-vous avec la Ministre des Solidarités et de la Santé dans les plus brefs délais. »

Le SNOF dénonce une nouvelle baisse de l'attribution des postes d'internes en ophtalmologie à l'épreuve classante nationale (ECN) avec seulement 141 postes attribués cette année (-10 par rapport à 2016 et -18 depuis deux ans), contre les 200 demandés. Cette baisse aura un impact direct sur l'accès aux soins, alors que 250 ophtalmologistes partent chaque année à la retraite et qu'un sur deux n'est pas remplacé. Elle laisse présager l'accroissement des déserts médicaux à court terme et l'allongement des délais d'attente dans une spécialité déjà en forte tension.

Le Docteur Thierry Bour, désapprouve cette décision qui va à l'encontre de la santé de la population puisqu'on sait que les besoins en soins oculaires vont augmenter de 50% dans les 15 prochaines années en France.

Le Dr Thierry Bour explique son incompréhension : « Cette décision est incohérente avec les engagements pris par la nouvelle majorité et singulièrement par le Président Emmanuel Macron. En Marche a soutenu notre proposition d'augmenter substantiellement les effectifs en ophtalmologie pour diminuer les délais d'attente et faire de l'accès aux soins des Français une priorité. De plus, la ministre des Solidarités et de la Santé, Madame Agnès Buzyn, s'est engagée à lutter contre les déserts médicaux. Comment expliquer cette baisse, alors que le délai d'attente pour obtenir un rendez-vous est en moyenne de 100 jours, le plus long de toutes les spécialités ? ». Nous savons qu'il y a des contraintes cette année dans la répartition des postes, suite à l'apparition de nouvelles spécialités comme la médecine d'urgence ou la gériatrie, mais le volume de postes en ophtalmologie aurait dû être sanctuarisé, comme cela a été le cas pour d'autres spécialités.

Le SNOF dénonce une décision d'autant plus contre-productive que la mise en place du travail aidé dans les cabinets d'ophtalmologie commence à avoir des effets positifs sur les délais d'attente.

Le Docteur Thierry Bour rappelle : « *L'ophtalmologie est en train de remplir sa part du contrat. Nous modernisons de manière continue nos processus, au point de devenir un exemple à suivre pour d'autres spécialités médicales confrontées à des tensions d'accès aux soins. Déjà 40% des cabinets d'ophtalmologie pratiquent le travail aidé. En 2025, c'est 80% des cabinets qui seront en situation de travail aidé pour faire face aux besoins grandissants de la population. La délégation de tâches fonctionne, mais elle ne pourra être efficace que si elle est associée à un nombre suffisant d'ophtalmologistes. L'augmentation des postes à l'ECN est indispensable pour éviter la chute rapide du nombre d'ophtalmologistes actifs, il faut conserver la répartition territoriale des cabinets d'ophtalmologie existants et y augmenter l'offre de soins.* » rappelle le Dr Thierry Bour.

Le SNOF demande à être reçu par la Ministre des Solidarités et de la Santé, Madame Agnès Buzyn, dans les meilleurs délais afin d'échanger sur cette décision incompréhensible qui porte préjudice à la santé des Français et de trouver une issue positive.

A propos du SNOF :

Crée en 1906, le SNOF a pour but « d'étudier et de préparer en collaboration avec les pouvoirs publics et les autorités compétentes l'application des mesures générales de protection de la santé publique pouvant se rapporter à l'exercice de l'ophtalmologie ». Avec ses 2 900 adhérents, il regroupe 2/3 des ophtalmologistes de France et obtient ainsi le taux de syndicalisation le plus élevé des syndicats français.

Il constitue l'interface entre les ophtalmologistes, avec leurs priorités de médecins, l'intérêt de leurs patients, leur volonté de garantir un accès à des soins de qualité et les pouvoirs publics.

Le SNOF propose des schémas éprouvés de délégation de tâches, de collaboration accrue avec les orthoptistes et les opticiens, pour un exercice médical adapté aux ophtalmologistes d'aujourd'hui et de demain, tout en préservant la santé des patients.

www.SNOF.org
[@snof_org](https://www.instagram.com/snof_org)

Contacts presse :

Eugénie ARNAUD – earnaud@hopscotch.fr – 01 58 65 01 21
Anne-Sophie MORIZOT – asmorizot@hopscotch.fr – 06 68 52 08 61